

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

10 novembre 2017

Date d'affichage :

23 novembre 2017

L'AN deux mille dix-sept, le **16 novembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 10 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
absent

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Stéphane FRIAUD

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Michèle SCHOTTEY

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2017**

QUESTION N° 5

OBJET : Cuisine centrale : modification de l'autorisation de programme n° 2012-01

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 26 octobre 2017.

Le programme pluriannuel d'investissement portant création d'une nouvelle cuisine centrale a fait l'objet d'une autorisation de programme dont l'enveloppe financière prévisionnelle a été portée à 2 950 000€ TTC par délibération du 4 juillet 2016.

Sur la base du bilan de la consommation des crédits de paiement au 31/12/16, le Conseil municipal, par délibération du 13 février 2017, a entériné la répartition des crédits de paiement à l'intérieur de l'AP comme suit :

Autorisation de programme n° 2012-01 : Création d'une nouvelle cuisine centrale

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Crédits de paiement	4 459,17	51 750,20	28 307,33	28 610,82	416 861,12	2 220 000	200 011,36

Or, il s'avère que, dans le cadre de la conduite du marché de conception-réalisation et suite à la réception de cette opération à mi-année, la réalisation financière 2017 est plus importante que prévue et nécessite un abondement des crédits de paiement ouverts sur l'année. Il est ainsi proposé une nouvelle répartition des crédits de paiement à l'intérieur de l'autorisation de programme comme suit :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Crédits de paiement	4 459,17	51 750,20	28 307,33	28 610,82	416 861,12	2 370 000	50 011,36

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver les modifications apportées à l'autorisation de programme 2012-01 ainsi présentées.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 16 novembre 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL